

ON S'ABONNE :  
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2<sup>e</sup>.  
A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18.  
chez MM. Lepelletier et Comp<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.  
Prix :  
16 francs pour 3 mois  
32 francs pour 6 mois  
64 francs pour l'année.  
Nouveaux départements du Rhône  
1 franc de plus par trimestre.

Les Renseignements, Notes et Articles doivent être adressés à M. Anselme PETETIN, rédacteur en chef, rue de la Préfecture, n° 1, au 2<sup>e</sup>.

Lyon, 4 décembre.

Le barreau sentira partout vraisemblablement l'atteinte de l'attaque dirigée à Paris contre le bâtonnier de l'ordre. Il faudra cet exemple pour prouver aux avocats qu'eux aussi ont quelque chose à démêler dans nos débats avec la royauté.

Les avocats ont pris sous la restauration la place éminente qu'occupaient sous l'empire les hommes d'épée. Sous ce régime de bavardage vide et gonflé, les parleurs furent tout et grâce à cette anglomanie encouragée par les doctrinaires, le langage prétendu politique fut réputé partout la première des qualités d'un homme d'état. La révolution de juillet trouva les avocats placés tout au haut de l'échelle politique, et le premier soin du régime présent fut de les employer à son service dans les grands et petits emplois.

On les fourra partout; et en vérité, sans vouloir accuser la généralité du barreau et en reconnaissant d'honorables exceptions, il faut avouer que les avocats se montrèrent excessivement reconnaissans de la prédilection royale.

Le régime actuel est véritablement le règne des banquiers et des avocats.

Cependant les mouvemens profonds qui ont agité la société depuis trois ans, et l'élan pris par l'intelligence de la jeunesse vers un droit politique plus rationnel et moins hypocrite que l'absurde théorie de l'équilibre des pouvoirs, ont fait comprendre qu'il y avait une autre sorte de capacité plus solide et plus utile. La connaissance des faits, l'analyse de l'activité sociale, la science des rapports entre la production et la consommation, ont paru supérieurs à cette faculté si haut prise en Angleterre de parler long-temps sans rien dire, et d'attaquer avec hypocrisie des pouvoirs mauvais, trop faibles pour mériter l'honneur de cette tactique.

Le langage a donc subi une baisse successive et considérable, et cela paraît assez naturel quand on compare l'audace de pensée et l'habileté de style déployée par une foule de jeunes gens sans réputation jusqu'ici au galimatias pompeux des illustrations du barreau de la restauration. Beau temps que celui où M. Barthe passait pour un grand orateur, le général Foy pour un prodige d'énergie et d'élévation, et M. Mévil pour un profond publiciste!

D'un autre côté, l'innombrable quantité de procès intentés à la presse et la pensée, c'est-à-dire, à la conscience politique dans toutes ses manifestations, a ouvert pour l'éloquence de la défense des voies nouvelles et attrayantes pour le talent autant que pour la probité. Mais, pour s'y jeter, il fallait des études et des habitudes que n'avaient pas les vieux pharisiens du barreau.

La jeunesse n'a pas fait défaut non plus dans cette lice, et une génération nouvelle, brillante de force et généreuse d'éloquence, aussi bien que pleine d'un savoir substantiel et applicable, s'est avancée pour prendre sa part dans l'œuvre de l'avenir.

C'est à cette partie du barreau surtout que le défi de la royauté vient d'être jeté d'une façon indirecte. On a voulu frapper dans la personne de M. Parquin, dont la fermeté loyale a attiré à lui tout le jeune barreau de Paris, cette indépendance des avocats politiques, cette sincérité de la défense qui ne s'est courbée devant aucune avanée des par-

quets de Louis-Philippe, et a fait bonne justice de la justice royaliste.

Nous verrons comment sera reçue cette agression monarchique; mais nous pensons que le barreau de Paris la repoussera avec énergie et dignité.

Dans les départements où tant de liens personnels entravent l'indépendance des avocats, le mouvement sera moins vif sans doute. Cependant à Lyon aussi le barreau est divisé et compte dans son sein une jeunesse éloquente et généreuse. Là, l'attaque sera comprise et portera ses fruits.

Nous n'entendons pas les prérogatives du barreau de la même manière que quelques vieux partisans des corporations, mais nous croyons que tout ce qui a quelque sujet de confiance dans l'avenir parmi les avocats, doit voir avec grande joie s'avancer le jour d'une liberté politique plus large et d'une meilleure organisation judiciaire : ceux-là ne peuvent manquer de comprendre comme nous l'esprit dans lequel sont dirigées les attaques dont le jury est maintenant l'objet, et il ne peut leur être indifférent d'avoir à se présenter le front haut et la parole ferme, en citoyens libres, privilégiés seulement par le talent de bien dire, devant une justice civique émanée du pays, ou de se courber devant les manies et les préjugés inamovibles d'une magistrature monarchique.

Aujourd'hui la cause de la *Glaneuse* a été appelée devant la cour d'assises du Rhône. Le gérant de la *Glaneuse* a fait défaut, et a été condamné à 6 mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

La *Glaneuse* a l'intention de former opposition à cet arrêt.

M. Chéze, concierge de la maison d'arrêt de Roanne, nous adresse la réponse suivante, à la lettre du docteur Revoux.

Au Rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, le 4 décembre 1833.

Monsieur,

Je viens vous prier d'avoir la complaisance d'insérer, dans l'un des plus prochains numéros de votre journal, les réflexions suivantes, en réponse à la lettre de M. le docteur Revoux.

Le baron de Richemont, arrivé malade à la maison d'arrêt de Roanne, a reçu les soins de M. le docteur Brachet, attaché à l'établissement; nul autre n'a été admis à visiter le prisonnier qui, du reste, n'a fait aucune demande à cet égard. En conséquence, je déclare que les allégations de M. Revoux à ce sujet sont de toute fausseté, et qu'il ne s'est pas même présenté à la prison.

J'ai l'honneur, etc.

CHÉZE.

On lit dans le *National* :

Les poursuites dont le ministère menace le bâtonnier de l'ordre des avocats sont une nouvelle preuve de cette vérité, que, dans l'état actuel de notre civilisation, les corporations n'ont pas moins d'inconvénients pour les citoyens que pour le pouvoir. Le gouvernement a cru trouver, dans l'organisation de l'ordre des avocats, un moyen d'influence, et même, au besoin, un appui; les avocats, de leur côté, ont accepté avec empressement une institution qui flattait l'esprit de corps et l'amour-propre individuel. Qu'en est-il résulté, cependant? Cette organisation même a donné au conseil de l'ordre et aux paroles de ses membres une autorité et une portée dont la susceptibilité ministérielle s'alarme, et elle prive en même temps le bâtonnier et ses collègues des garanties qui assurent à tous les autres citoyens la faculté d'exprimer librement leur pensée.

La monarchie suit, dans cette occurrence, l'impulsion qui entraîne irrésistiblement à sa perte le gouvernement voué, par sa na-

ture et par sa position, à une lutte continuelle contre les opinions et les intérêts du plus grand nombre. Comme la dynastie déchue, la dynastie nouvelle doit soulever successivement contre elle les corps savans, les professions dites libérales, et jusqu'à cette classe abusée qui est aujourd'hui son unique soutien. Ne voyez-vous pas qu'il est déjà impossible de toucher à une impopularité si flagrante qu'elle soit, sans qu'aussitôt ce pouvoir ne se sente lui-même blessé, sans qu'il ne prouve par ses actes combien il est prompt à s'identifier avec tout ce qui a encouru la réprobation générale.

Dans une circonstance solennelle, un homme grave, et qui croit de bonne foi à l'indépendance de sa profession, a laissé percer le juste ressentiment de plusieurs atteintes récemment portées aux droits de la défense et à la liberté de l'avocat. Ses paroles sont la censure mitigée d'un magistrat contre lequel le ridicule a depuis long-temps épuisé toutes ses armes, et l'animadversion publique toutes ses sévérités. Il semble que le maître de M. Barthe et M. Barthe lui-même se trouvent personnellement offensés de ce discours, et l'organe du ministère s'empresse d'annoncer que le docteur M. Persil va diriger contre M. Parquin des *poursuites disciplinaires*.

Mais ces poursuites, devant qui seront-elles portées? Ce ne sera certainement pas devant le conseil de discipline de l'ordre des avocats; ou si pareille chose avait lieu, ce ne serait que pour la forme. Il y aurait nécessairement appel du procureur-général, et cet appel serait porté devant la cour de Paris, jugeant dans la salle du conseil, chambres assemblées. Voilà donc le barreau tout entier traduit, dans la personne de son chef électif, devant la magistrature; voilà la magistrature placée dans l'alternative ou de mettre le comble à la déconsidération qui pèse sur l'offense, ou de prendre, par la condamnation de M. Parquin, la responsabilité de toutes les incartades, de tous les actes de dérision qui n'ont que trop justifié le discours d'ouverture des conférences.

D'un autre côté, c'est un avocat investi pour la seconde fois de la confiance de ses confrères qui, moins protégé que le plus obscur des citoyens, aura à répondre de ses paroles devant un autre tribunal que le jury.

Naguère encore nous demandions au barreau s'il était, pour un journaliste prévenu du délit de compte-rendu, quelque moyen de rentrer dans le droit commun et de déferer sa cause au véritable jugement du pays. Voici le barreau dans la même position que le journaliste, et privé comme lui de cette garantie que rien ne supplée.

Que tous les hommes de bonne foi cherchent à se rendre compte de la tendance d'un gouvernement qui amène à chaque instant des collisions de cette nature. Il est temps que tous les efforts et toutes les volontés se réunissent pour défendre, pour corroborer et pour étendre à toutes les circonstances et à toutes les positions sociales, ces deux conditions de liberté désormais inséparables l'une de l'autre, et qui suffisent à la protection de tous les droits : la publicité et le jury.

On lit dans le *Courier Français* :

Marcher sur les traces d'un ministre tel que M. Dupont, c'est un effort au-dessus de la vertu du garde-des-sceaux actuel; il vaut bien mieux s'associer aux passions ardentes de M. le procureur-général Persil; il vaut mieux humilier le barreau devant un magistrat qui autrefois a fait sortir de l'audience par un huissier M. l'avocat Barthe. Il y a de l'humilité à épouser les querelles de ce haut magistrat de Paris, dont les incartades ont plus d'une fois scandalisé la magistrature et le barreau. M. de Peyronnet n'avait pas imaginé de poursuivre le barreau de Paris, dans la personne de son bâtonnier, d'un avocat connu par la très-grande modération de ses opinions politiques, mais défenseur courageux des droits de son ordre et des convenances judiciaires.

Les barreaux des cours royales seront-ils impassibles à l'aspect d'une poursuite motivée sur des réclamations qui les intéressent aussi directement? S'il était vrai que la poursuite eût été délibérée en conseil des ministres, à raison de l'accusation de déception portée contre le gouvernement, ce ne serait pas trop de toutes les forces réunies du barreau de France pour lutter contre une pareille tyrannie, et venger M. Parquin de la poursuite dont il est l'ob-

LETTRE DE MORICOT, SIMPLE SOLDAT, FORT PEU SIMPLE,

A MONSIEUR, MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE,

Domicilié au château des Tuileries, rue de Rivoli,

vis-à-vis un gros tas de neige. — (Pressé.)

Sire,

Pardonnez-moi, si je vous dérange dans les occupations dont auxquelles on rapporte que vous vous livrez d'une faneuse manière, qu'il paraîtrait que ce serait votre pensée immuable qui mènerait présentement toute la baraque, que même ça n'en irait pas mieux, à ce que dit le sergent-major. Mais il ne faut pas que ça vous affecte de sa part, parce que c'est un blagueur n° 1, qui en lâche bien d'autres sur votre compte! Si vous auriez tant seulement autant de pièces de cent sous qu'il en lâche à la minute, qu'on vous n'en ayez pas trop mal déjà, ah! ce n'est pas pour dire, mais vous auriez furieusement de quoi dégainer le million de votre gendre, sans qu'il y paraisse dans votre coffre, allez!

Or donc, voilà de quoi qu'il retourne pour le moment! Depuis environ quelque temps, nous étions assez tranquilles à la caserne, vu que votre grand enfant, le général, l'était aussi, et qu'il ne venait plus nous valter avec ses revues, les pieds dans la boue, pendant qu'il faisait la belle jambe à cheval, et avec son grand cordon de la Légion-d'Honneur, lui qui n'a encore rien fait, tandis qu'il y a de vieux grognards au régiment qui ont fait des choses très-curieuses, et qui n'ont seulement rien du tout.

On disait que c'était pour voir si nous manœuvrions joliment, qu'il venait nous passer en revue; mais moi, je crois que c'était plutôt pour s'apprendre la routine à soi-même, que, ce n'est pas l'embarras, il en avait joliment besoin.

Enfin n'importe, nous étions donc tranquilles, et ça, depuis qu'il fait mauvais temps, vu qu'il paraîtrait que votre enfant, le général, il craindrait l'eau comme le feu.

Nous nous embêtons bien un petit peu, de temps en temps, surtout maintenant qu'il nous est prohibé par ordre ministériel, de coïncider avec le bourgeois, vu qu'on le dit d'une société très-pernecieuse sous le rapport de la manière de voir.

Enfin, c'est égal, nous nous disions : « Minute! l'ordre de Chose

« ne peut pas toujours durer comme ça. Viendra un temps où on « se rattrapera de ces embêtements présents, avec les cosaques et « un tas d'autres étrangers qui ne sont pas d'ici; que nous en avons « de cruelles à leur dire. Minute donc! Et supportons l'ordre de « Chose actuel, avec patience et insensibilité, comme on supporte « à l'exercice, une épique dans l'épine du dos, sans y mettre la « main, ou bien en marche, un grain de sable dans le fin fond du « soulier, sans regarder quoi qu'il y a. Tout ça, l'épingle, le grain « de sable et l'ordre de Chose, c'est des inconvénients passagers « qui n'ont qu'un temps. »

Ajoutez à cela, qu'il y en a des uns dans le régiment qui ont reçu une éducation très-soignée, et qu'ils vous dessinent toute la journée sur les murs de la caserne, des poires de toute espèce, ni plus ni moins que celui qui les a inventées, et un tas d'autres bêtises, que c'en est amusant comme tout.

Né bien, va te promener! Voilà maintenant qu'on dit comme ça, que votre minisse de la guerre viendrait d'inventer un nouveau genre de corvée, qu'il s'agirait de nous forcer dans nos chambrées respectifs, d'entendre lire une fois par jour, à intelligible voix, une gazette qu'on intitule *Journal des Débats*, qu'est ennuyeuse comme 36,000, et qu'il y aurait de quoi dégouter d'avoir des oreilles. Il y en a qui disent que vous y travaillez, Sire, à vos moments perdus. Si ça est vrai, on a bien raison d'appeler ça des moments perdus. Sacrédié! Sire, ils sont diablement perdus ceux-là, et je vous fait mon compliment de tout autre chose.

Or donc, d'après ce nouvel arrangement, nous aurions maintenant la corvée de la garde, la corvée de la soupe, la corvée de l'exercice, la corvée du balayage, la corvée du nettoyage, la corvée de vos proclamations que la discipline veut que nous écrivions notre bonnet de police, chaque fois qu'on prononce votre nom, comme s'il s'agissait du bon Dieu, que même, soit dit sans vouloir vous ravalier, ça me paraît assez indécemment; — et enfin la corvée du *Journal des Débats*. C'est celle-là qui remplacerait, pour le quart-d'heure, celle des revues de votre grand enfant, le général.

Le fait est que depuis environ quelque temps, on en bourre tous les jours la caserne, et non-seulement la caserne, mais pareillement nos corps-de-garde. Il paraîtrait que ce seraient des gens

soudoyés du dehors qui s'introduiraient furtivement pour ça, et qu'ils en mettent partout, dans nos chambrées, dans nos lits, dans nos sacs, dans nos poches, dans nos pantalons, dans nos souliers, partout; et qui même en enveloppent nos provisions, notre cirage, notre blanc de céruse, notre beurre, et en fourrent jusqu'au fond de nos gamelles, sitôt qu'elles sont vides. Ça nous force à balayer toute la journée la caserne du haut en bas, et encore c'est comme si nous chantions! Nous ne l'avons pas plus tôt nettoyée du *Journal des Débats*, que crac, voilà les mêmes particuliers du dehors qui nous en jettent par dessus les murailles, qui en remettent de nouveaux autour du beurre de la journée, ou bien qui en glissent par dessous toutes les portes extérieures. Il n'y a plus moyen d'y tenir! Et d'ailleurs, c'est injuste. Le code pénal dont auquel on nous fait la lecture tous les quinze jours, parle bien des punitions qui peuvent tomber sur le dos du soldat, et aussi des travaux forcés; mais il ne souffle pas le mot en ce qui regarde cette gazette-là. Or donc, j'aimerais trente-six mille fois mieux être condamné tous les jours à cinq ans de boulet, et même à la parade de M. votre enfant, qu'est général, plutôt que d'entendre lire le *Journal des Débats*.

Et voilà pourquoi, Sire, j'ai prié le sergent de vous écrire la présente, afin que vous donnassiez des ordres à votre ministre, pour qu'il fasse cesser cette nouvelle corvée.

Je me suis dit : « Attention! s'il est vrai, comme on le dit, « que le roi travaille à ce journal-là, hé bien, alors, il doit savoir « mieux que personne combien il est embêtant, et il ne voudra « pas qu'on donne aux troupes un nouveau griffon contre l'ordre « de Chose. Il y en a bien assez d'autres sans celui-là! »

Avec lesquels je suis, etc.

Signé, Moricot, simple soldat, mais pas encore assez simple pour ne pas s'apercevoir qu'on voudrait bien qu'il le devinsse d'avantage.

P. S. Sans rancune, Sire, et dites mille choses agréables de ma part à votre épouse et à vos enfans, et aussi à madame votre sœur qui, à la revue, m'a fait l'effet d'être une fort belle personne, à deux cents pas que je l'ai vu passer.

jet, poursuite que jugeront à huis-clos ceux-là même qu'on l'accuse d'avoir offensés par la courageuse énergie de ses plaintes.

Toutes les chambres de la cour royale de Paris sont convoquées pour demain lundi, à l'effet de décider s'il y a lieu de faire citer M. Parquin, conformément au réquisitoire de M. Persil.

Le conseil de l'ordre des avocats se réunit mardi, et délibérera inévitablement sur le parti qui lui reste à prendre.

### (Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 2 décembre.

Une dépêche du préfet de Perpignan, reçue ce matin au ministère de l'intérieur, annonce quelques arrestations importantes dans les montagnes des Pyrénées.

On remarque que depuis quelques jours l'ambassadeur de Russie a des conférences très-suivies avec l'ambassadeur de Prusse; cette dernière puissance a montré quelques velléités de secouer le joug de son puissant allié: on assure même qu'une altercation assez vive a eu lieu entre les deux ministres au sujet d'une note envoyée par M. Werther au cabinet de Berlin, pour laquelle on n'avait pas demandé le visa du comte Pozzo di Borgo, et dont ces dispositions n'avaient pas été arrêtées d'un commun accord.

Un courrier de cabinet, venant de St-Petersbourg, est arrivé hier à l'ambassade anglaise, il a été immédiatement dirigé sur Londres. Rien n'a transpiré sur le contenu de ses dépêches.

M. d'Argout donnait hier un grand dîner auquel assistaient MM. Decazes et Pasquier. Tous les écrivains salariés y étaient allés recevoir le mot d'ordre et leur plan de campagne.

Le consulat-général de Portugal à Nantes est supprimé.

On écrit de Bourbon-Vendée:

La scène horrible qui s'est passée chez M. Guillebaud a jeté l'épouvante dans les campagnes. Les patriotes qui habitent des maisons isolées, les ont spontanément abandonnées pour chercher un refuge dans les bourgs populeux et dans les villes. Un poste de trente hommes vient d'être placé au château de Luchignon, dans le voisinage de la maison de Guillebaud. Cette contrée éloignée de tous cantonnemens est, à vrai dire, à la merci des brigands. (Echo du Peuple.)

Le chasseur-mariné la Marie, capitaine Thomas, venant du Croisic chargé de sel à destination du Havre, se trouvait mouillé en petite rade, lorsque la violence du vent le fit chasser et contraignit par suite le capitaine à couper ses câbles pour éviter les jetées. Le bâtiment dérivant, dès lors alla se jeter sur les dix heures sur la côte de l'Eure; M. Testa, conducteur des travaux de la jetée du nord, voyant la position et le danger que courait la Marie, vola de suite au lieu de l'échouage, aidé de plusieurs maîtres hâleurs et ouvriers, et parvint à sauver l'équipage et les passagers au nombre de onze. On ignore si le navire pourra être renfloué. On cite particulièrement le courage du sieur Brette, déjà décoré d'une médaille et qui s'est exposé seul et au milieu des lames qui déferlaient avec violence, pour porter à bord le grelin au moyen duquel on établit le va et vient de sauvetage.

Des commandes considérables d'armes ont été faites dans les manufactures de Liège pour l'Amérique.

Le ministre de la guerre de Belgique vient de donner un exemple que l'on devrait bien suivre en France. Il réclamait de M. Visser Vanhave, fournisseur de l'armée en 1831, la restitution de sommes qu'il aurait reçues en trop sur ses fournitures.

Dans sa dernière audience, la première chambre du tribunal civil a condamné M. de Visser à restituer 450,881 fr. 42 c. et attendu qu'il s'agit d'une reddition de compte, il a ordonné l'exécution provisoire nonobstant opposition et sous caution.

Le Journal du Commerce d'Anvers donne les noms de navires, appartenant à des armateurs belges, qui, depuis la révolution, naviguent sous pavillon hollandais ou restent inactifs dans les bassins. Le nombre est de 50 et leur tonnage total de 24,730 tonneaux, ce qui, d'après le Journal du Commerce, formerait les 3/4 de la marine marchande belge. Les 40 navires qui sont encore en activité ne jaugeant que 7,112 tonneaux.

On assure que le glorieux anniversaire de la révolution de Pologne, célébré avec pompe dans les appartemens du général Lafayette, l'ami de Kosciusko, le premier garde national polonais, a été l'objet des réclamations des représentants du czar qui voudrait voir dans cette démonstration privée un crime de lèse-souveraineté. Le général Lafayette qui du reste n'avait pas laissé ignorer cette réunion à M. de Broglie, s'est rendu chez ce ministre et lui a rappelé leur ancienne et commune sympathie pour cette généreuse nation.

Le général s'étayant de l'intérêt manifesté par toutes les populations de la France, c'est cet intérêt, dit le ministre, qui cause tout notre embarras et favorise les exigences russes. Nous avons pensé que la réunion d'un corps polonais au service de dona Maria pourrait servir de jalon à l'avenir; mais la presse a gâté cette affaire, et le général polonais, chargé de cette mission, a été injurié comme un traître; cependant c'était le meilleur moyen pour les Polonais de maintenir leur nationalité qu'ils ne peuvent manquer de perdre ainsi dispersés. Peut-être, a repris le général, mais, tous réunis, un seul coup pouvait les abattre, et il en faut beaucoup pour les atteindre séparément.

La cour affecte une grande joie des nouvelles d'Espagne; le roi, personnellement, paraît très-rassuré et voit tout pour le mieux. M. Mignet est le héros de toutes ces négociations. On craint pourtant que le changement presque inévitable du ministère Zéa ne vienne tant soit peu déranger les superbes projets arrêtés de concert avec lui.

M. Frédéric Fain, un des secrétaires du cabinet du roi, fait, dit-on, des préparatifs pour partir aussitôt que l'on aura reçu la nouvelle de quelques changemens.

Le prince de Talleyrand a dû recevoir hier un exprès, chargé de hâter son retour. On craint que la crise qui se prépare à Londres n'ait du retentissement chez nous et n'amène quelques modifications forcées dans le ministère.

On lit dans la Revue des Deux-Mondes:

Les intrigues ministérielles, assoupies depuis quelques jours, sont au moment de se réveiller avec plus de force. Il n'est plus question de démission du maréchal Soult, il est vrai; M. Humann a consenti à fermer les yeux sur les crédits nouveaux qu'il demande, et travaille de tout son cœur à faire pour 1835, une seconde édition du budget normal de 1834, revu et augmenté de quelques articles.

M. Thiers, de retour de sa tournée en Normandie, où il a fait, de son côté, avec une incroyable légèreté des pro-

messes qu'il lui sera impossible d'effectuer, et que son secrétaire-général, M. David, démentait à l'heure même, ne s'occupe que d'acteurs, d'actrices, de comédies et de tableaux.

M. Guizot et M. de Broglie vivent paisiblement dans leur cercle d'intimes, et s'adonnent avec une activité à une seule mais importante affaire, celle de marier leurs jeunes amis doctrinaires qui n'ont pas encore su trouver des dots assez considérables pour remplir l'un des statuts donnés à cette congrégation par sa fondatrice, M<sup>me</sup> de Staël, qui prêchait si ardemment l'amour dans le mariage.

On peut en rire, mais ce sont là les graves occupations qui absorbent deux de nos ministres il y a peu de jours. Comme nous ne faisons pas les nouvelles, il ne tient pas à nous de les rendre plus importantes.

M. d'Argout veillait seul au milieu de ce ministère engourdi, et le résultat des élections départementales lui paraissait si satisfaisant qu'il ne parlait que d'en finir avec le tiers-parti, le carlisme et la république; en un mot d'écraser d'un seul coup toutes les oppositions. A voir et à entendre M. d'Argout, on eût dit qu'il allait se revêtir du heaume et de l'armure du fameux baron des Adrets, l'un de ses ancêtres, et faucher comme lui, tous les hérétiques.

L'élan belliqueux de M. d'Argout n'a pas tardé à se communiquer aux autres membres du conseil, et c'est aux acclamations unanimes de nos hardis ministres que le plan de campagne de la session prochaine a été arrêté dans une de leurs dernières séances, qui ressemblait moins à un conseil d'état qu'à un conseil de guerre.

### Nouvelles.

On écrit d'Alger, 23 novembre:

Nous avons à déplorer un bien terrible événement arrivé sur nos côtes, et qui prouve la cruauté des Arabes et leur rapacité.

M. Carcenac, négociant, et M. Lent, associé de M. Renaud, marchand quincaillier d'Alger, jeune homme de 24 ans, étaient allés à Bougie pour des opérations commerciales. Le but de leur voyage était rempli, ils en rapportaient le fruit, quand ils ont eu l'imprudence de s'embarquer sur un sandal bédouin. Confians dans les démonstrations des conducteurs, ce fut à cette frêle embarcation qu'ils confièrent leur avoir; les marins, soit par trahison, soit que les vents leur aient été contraires, ont laissé faire côte au navire. Malgré leur déguisement, les deux négocians sont devenus les victimes des Arabes qui habitent le rivage et auxquels les marins les ont livrés.

Un bâtiment a été expédié sur ce point pour donner une sévère leçon aux Bédouins. (Le Peuple Souverain.)

Les lettres de Bougie nous apprennent que plusieurs navires ont fait côte et que sur certains points les équipages et les passagers ont probablement été massacrés. A Bone il y a eu aussi quelques bâtimens marchands qui ont fait naufrage.

Le départ du maréchal Clauzel a été pour la colonie un jour de deuil. Les colons conservent toujours l'espoir de le revoir comme gouverneur. C'est le seul homme qui soit capable de faire prospérer le pays. (Idem.)

On lit dans le Journal du Gers, du 25 novembre:

Le 6<sup>e</sup> hussards, destiné à la garnison d'Auch, est arrivé dans cette ville les 20 et 22 du présent mois. Ce régiment nous a paru, comme tous ceux de l'armée, dans le meilleur état de tenue et d'équipement.

On attend demain 25, le premier bataillon du 9<sup>e</sup>, et deux compagnies du 13<sup>e</sup> de ligne.

De plus, on doit organiser à Auch, sous le commandement de M. Revers, colonel du 34<sup>e</sup> de ligne, trois bataillons de voltigeurs. Ce régiment d'élite se composera de 21 compagnies de voltigeurs appartenant aux quatrièmes demi-bataillons qui ont été récemment détachés de l'armée pour former dans les départemens un noyau de réserve et de recrutement. Trois bataillons de grenadiers doivent être organisés de la même manière à Tarbes.

Ces deux régimens présenteront un effectif de 4,000 hommes environ, dont la division de Bayonne se trouvera tout-à-coup augmentée, sans qu'il en coûte un seul soldat à l'armée active, qui restera numériquement intacte. Pour ne pas surcharger les habitans d'Auch de logemens militaires, les 21 compagnies de voltigeurs seront disséminées dans plusieurs communes du département: Auch toutefois en conservera une partie.

La mer a dernièrement jeté sur le rivage, près du cap Breton, département des Landes, une barrique autour de laquelle était amoncelée une épaisseur de 15 pouces de coquillages.

On assure que cette agglomération n'a pu avoir lieu que par un séjour d'un très-grand nombre d'années dans la mer. A la première inspection, personne n'a deviné que ce fût une barrique: les coups de hache réitérés ont fait enfin découvrir le bois. La liqueur goûtée s'est trouvée être du kirsch qui a acquis, par le roulis de la mer, une qualité toute particulière. C'est M. le préfet des Landes qui en a fait l'acquisition.

L'ambassadeur Achmed-Pacha, envoyé à St-Petersbourg par la Sublime-Porte, doit offrir à l'empereur Nicolas des présens de la plus grande valeur. La bride, la selle et le harnachement pour le cheval de l'autocrate ont une valeur de 1,250,000 fr.; il y a en outre des bracelets de douze rangs pour la czarine; chaque bracelet est orné de vingt diamans magnifiques: 20 chevaux arabes pour Nicolas et cent vingt cachemires de prix pour l'impératrice. Mais le présent auquel la vanité des Russes attache le plus d'importance est un vieux sabre pris dans une collection turque, dont la poignée et le fourreau ont été couverts de pierres précieuses, et qui, après avoir été ainsi décoré par ordre du sultan, est envoyé à l'autocrate comme étant le sabre de Constantin Paléologue.

Le nombre des condamnés aux travaux forcés a tellement augmenté, qu'on est obligé de rapprocher l'époque du départ de la chaîne; il vient d'être décidé qu'au lieu du 1<sup>er</sup> avril, il aura lieu à la fin de décembre.

Un prisonnier, détenu à la Conciergerie, a paru subitement atteint d'une violente attaque de choléra: on le transportait à l'Hôtel-Dieu, sans prendre les précautions ordinaires que son piteux état semblait rendre tout-à-fait superflues, quand il a rejeté tout d'un coup la couverture dont on l'avait enveloppé, et s'est enfui dans une petite rue de la Cité. On n'a pu réussir à le joindre. Des agens de police ont été distribués de suite dans tout le quartier.

On écrit de Rouen:

On se rappelle que, le 5 novembre, M. Fitz-James fils

écrivit sur les murs d'une auberge de la commune de Guerbeville *Vive Henri V*. Nous apprenons que la chambre des mises en accusation vient de renvoyer ce jeune gentilhomme devant la cour d'assises de Rouen, comme prévenu d'attaque contre l'ordre de successibilité au trône, et contre les droits que le roi tient du vœu de la nation française. Cette affaire sera jugée à la prochaine session, mais le jour n'est point encore fixé. (Temps.)

On s'occupe dans les régimens qui composent la garnison de Paris, des congés de semestre et des congés définitifs qui seront délivrés le 1<sup>er</sup> janvier. Le nombre en est, dit-on, fort considérable.

On écrit d'Aucône, 10 novembre:

D'après une convention entre le cardinal secrétaire d'état et l'ambassadeur de France, la garnison française de cette ville ne pourra plus s'éloigner au-delà de deux lieues. On parle de la prochaine arrivée de deux vaisseaux français avec 450 hommes de troupes pour compléter la garnison.

La Prusse a envoyé cette année des officiers supérieurs dans la plupart des grands états d'Europe pour prendre connaissance de l'état de l'organisation militaire. Elle en a même envoyé en Turquie.

L'officier supérieur de l'état-major qui a visité la France, parle avec beaucoup d'estime de l'état où se trouvent la troupe de ligne et l'artillerie française; mais il ne juge pas aussi favorablement de la cavalerie, surtout de la cavalerie légère. Il a trouvé les places d'armes en France généralement dans le meilleur état.

L'exploitation des nouvelles d'Espagne à la bourse a donné lieu hier à une affluence extraordinaire des confidens du château et des ministres. M. Dosue, le beau-frère de M. Thiers, est venu trois fois conférer avec les notabilités du parquet MM. Edmond Blanc, Lingay, Didier, etc., s'y sont montrés successivement.

On assure que le quartier-général des courtiers du château est établi à l'hôtel de Tours, où M. de Montalivet a fait louer, à leur usage, sous un nom supposé, l'appartement d'ouï-jadis Ouvrard dirigeait ses attaques contre les fonds publics.

(Le Réparateur.)

M. Cousin a été présenté avant-hier à Louis-Philippe par M. Thiers; on s'attend au prochain départ du noble pair pour Berlin, où sa mission apparente contiendrait à être de recueillir de nouveaux documents sur les principales bases de l'instruction publique dans les états allemands; il serait, dit-on, chargé par le cabinet des Tuileries, de veiller aux intérêts de la dynastie de juillet, dans le cas où, comme on s'accorde à le craindre, la mort du roi de Prusse laisserait le champ libre aux projets du prince héritaire, qui annonce plus hautement que jamais sa vive antipathie contre l'Élu du 9 août. (Idem.)

Un jeune homme, fils d'un juif opulent de Londres, se trouva par hasard témoin de la manière brutale dont un homme traitait une jeune fille dans la rue. Il prit fait et cause pour elle, et combattit à coups de poing pour sa défense. Il fut le plus fort. La jeune fille reconnaissante se jeta dans ses bras. La populace s'était rassemblée, et criait: Bravo! Tout-à-coup une voix s'écria: Epousez-la! et de tous côtés on criait: Epousez-la! Le jeune héros goûta de suite cette idée, et dit à la jeune fille: Je suis tout prêt. Et moi de même, répondit-elle. En conséquence ils s'arrangèrent pour s'épouser le lendemain. Le père du jeune homme fut d'abord un peu fâché que son fils eût épousé une catholique; mais ensuite il se raccommoda avec son idée, et leur donna 20,000 liv. sterl. La jeune mariée était en apprentissage de modes.

Un affaire scandaleuse fait en ce moment beaucoup de bruit à Londres. Il y a quelque temps, un général entra avec une femme bien vêtue dans une maison mal famée, aux environs de Boudstreat. Quelque temps après la femme sortit, et on trouva le général mourant sur le plancher de la chambre qu'il s'était fait donner. Il expira peu de temps après. On en avertit sa famille. La femme du général se fit conduire aussitôt dans sa voiture à cette maison, elle tomba sans connaissance, et il fallut l'emporter dans cet état. Depuis ce temps, la famille a cru prudent d'étouffer l'affaire; mais les autorités paroissiales de Saint-Georges sont intervenues, attendu qu'il est question d'une mort mystérieuse arrivée dans la circonscription de la paroisse, et elles ont mis la police à la recherche de la dame qui est entrée avec le général dans la maison de prostitution.

M. Parrett, propriétaire du journal le Pilote de Dublin, a été déclaré le 27 novembre, par jugement de la cour du banc du roi, coupable d'avoir, en publiant une lettre de M. O'Connell, en date du 4 avril, excité ou entretenu des haines entre les divers sujets de S. M. britannique et aussi porté au mépris du Coercion-Bill qui avait, deux jours avant, reçu la sanction du roi, et était ainsi devenu loi du royaume. (Courrier Anglais.)

Enfin la veuve et les enfans du malheureux Lesurques, de Douai, exécuté il y a plus de trente ans comme assassin du courrier de Naples, dont le meurtrier fut retrouvé ensuite, viennent de rentrer en possession de la valeur des biens de leur famille, confisqués à l'époque de la fatale exécution. (Echo de la Frontière.)

On écrit de Toulon:

Le gérant de l'Aviso, traduit devant la cour d'assises à Draguignan, pour avoir inséré un article contre les bastilles parisiennes, a été acquitté. Après le prononcé du verdict d'acquiescement, le procureur du roi a dit au gérant de l'Aviso qu'il devait cet acquiescement à la clémence du jury; l'avocat s'est levé aussitôt, et a déclaré qu'il repoussait toute indulgence. Ces paroles ont été accueillies par des applaudissemens.

### Extérieur.

#### (Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Extrait de la Sentinelle des Pyrénées, Journal de Bayonne, du 28 novembre 1833.

Le duc de Grenade est parti hier matin avec sa suite, pour Tulle, accompagné d'un gendarme. Aucune caution n'a pu l'empêcher d'être dirigé dans l'intérieur. La reine régente ayant appris que le jour de la St-Charles, le duc se trouvait à Arcoibize où il a de grandes propriétés, et y avait passé la revue des insurgés avec son habit de colonel des gardes, l'a de suite fait rayer des contrôles de l'armée, et a ordonné son bannissement du royaume.

Hier soir, six personnes escortées sont arrivées de Bilbao: il s'y trouve une dame. Elle doit partir aujourd'hui pour Tulle.

Les lettres de Madrid du 20, de Valladolid et de Salamanque du 17, annoncent une parfaite tranquillité dans ces trois villes.



Le général Castagnon donne l'avis de l'arrivée de 11,000 hommes à Vittoria.

A défaut de nouvelles positives sur la situation des provinces de Guipuscoa et d'Alava, occupées en partie par les troupes de la reine, nous devons nous borner à rappeler les bruits qui ont circulé dans la journée, mais qu'aucune dépêche officielle n'est venue confirmer.

Après l'entrée des troupes de Saarsfield à Vittoria, qui a eu lieu le 21, les carlistes commandés par Vêrasteguy, se sont repliés sur la Navarre, cherchant ainsi à se réunir aux insurgés de cette province; d'après les uns, cette retraite ne se serait effectuée qu'à la suite d'un engagement dans lequel un bataillon de carlistes a considérablement perdu de monde; d'autres personnes assurent au contraire que la retraite des insurgés s'est opérée sans obstacle; ils n'auraient évité le combat qu'afin de conserver leurs forces intactes pour agir plus sûrement sur les flancs des troupes ennemies, tandis que Mérimo attaquerait les derrières.

Cependant d'autres bruits circulent sur le compte de Mérimo dont on annonce l'entrée à Burgos, à la tête de huit bataillons. Cette nouvelle, si elle était vraie, compliquerait les événements; elle aggraverait l'état des choses en Espagne. Burgos, comme grande ville, pourrait être un centre d'action très-important pour les carlistes, car outre une grande quantité de couvents qu'elle renferme, l'esprit des habitants y est peu disposé pour la reine. Les absolutistes y comptent un comité très-influent dont les relations s'étendent jusqu'à Madrid; ce comité était déjà parvenu à force d'intrigues, à paralyser les intentions de Saarsfield qui ne demandait qu'à accomplir sa mission. Les incertitudes cesseront bientôt, nous l'espérons, par la réception de nouvelles plus exactes.

A la date du 24, Bilbao n'était point encore tombé au pouvoir des troupes royales. L'émigration continuait et on s'attendait d'un instant à l'autre, à la reddition de cette ville défendue par un bataillon de volontaires carlistes et quelques paysans des environs.

— On nous écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port, 25 novembre :

A la nouvelle de la marche des Saarsfield sur Vittoria, les quatre bataillons de volontaires de Navarre, à peine organisés par les soins du colonel Sumelacarreguy, commandant en second de la province, se sont mis en marche pour cette ville, d'Estella, Giron, Mendigorria et autres villages où ces troupes étaient réparties; et, comme on peut le prévoir, ces bandes seront battues; nous pensons qu'elles se replieront par Roncal, à l'abri de positions presque inexpugnables, qui furent plus d'une fois fatales aux français dans les guerres de l'indépendance.

A Pampelune, on ne savait encore rien de bien positif relativement à Saarsfield, sur le compte duquel on fait bien des conjectures.

Les enrôlements pour don Carlos continuent: on élève à 1,500 le nombre des individus partis jusqu'à ce jour de la seule ville de Pampelune, pour se joindre aux insurgés.

La route d'ici à Pampelune par Roncevaux est entièrement libre. A Barguette, avant-hier, il y a eu rixe un instant entre les employés du bureau déjà établi et les employés carlistes qui voulaient les supplanter; les premiers ont vaillamment défendu leurs pupitres et ont eu le dessus. Les habitants n'ont pris aucune part à cette querelle.

La forge royale d'Arbagatte n'a pas interrompu ses travaux; les approches de ce bel établissement ont été palissadées et garnies de quelques petites pièces par les soins du colonel Bayona qui en est le directeur. Cent soldats y montent chaque jour la garde; tous les ouvriers sont aussi armés et sont décidés à repousser les carlistes.

ANGLETERRE. — Londres, 30 novembre. — A la dernière représentation de l'opéra de *Gustave ou le Bal masqué*, au théâtre de Covent-Garden, on ne comptait pas moins de vingt personnages de distinction dans la salle, parmi lesquels on a remarqué quatre ambassadeurs étrangers.

On a fait près de 400 liv. st. (10,000 fr.) de recette. (Standard.)

— On annonce positivement que le comte Grey est sur le point de se retirer des affaires, et qu'avant la réunion du parlement qui est, dit-on, fixée à la première semaine de février, le cabinet sera entièrement renouvelé.

On parle de M. Stanley pour premier ministre, et ses collègues en administration seront éminemment distingués par leurs principes ultra-whigs. On croit que la visite faite à Woburn-Abbey a pour but de compléter ces arrangements.

Du reste il est convenu que le comte Grey et les amis personnels de sa seigneurie prêteront leur secours parlementaire pour soutenir le nouveau ministère. (Idem.)

— Le dernier légataire du feu duc de Queensbury, le marquis de Hertford, vient de toucher pour sa part un million de l. st. (25 millions de fr.) (Globe.)

Mexico, 4 novembre. — Nous apprenons par des dépêches reçues du président Santa-Anna, que le 23 septembre il avait concentré ses forces au nombre d'environ 5,000 hommes à St-Miguel Alcada, et que le même jour il allait commencer ses opérations contre les insurgés qui s'étaient fortifiés dans la ville de Guenauoto, en sorte qu'on s'attendait à chaque instant à apprendre des nouvelles décisions de ce côté.

Le convoi d'argent pour Tampico est enfin parti le 23; il se monte à environ un million de piastres.

(Extrait des journaux américains.)

Autriche. — Vienne, 23 novembre. — Il est maintenant décidé d'une manière positive et définitive que la conférence ministérielle sur les affaires de l'Allemagne aura lieu ici. On s'en est rapporté au cabinet prussien du soin de fixer l'époque de la réunion. On prétend que des conférences s'ouvriront dans la première quinzaine du mois prochain, et qu'ainsi les invitations seront incessamment adressées à toutes les cours intéressées.

(Gazette d'Augsbourg.)

Russie. — Odessa, 16 novembre. — Il est arrivé un officier de l'état-major russe avec des ordres pour l'amirauté, en vertu desquels plusieurs vaisseaux de guerre de haut bord doivent être armés dans le port de Sébastopol. Notre gouverneur général est sur le point de partir pour faire un voyage d'inspection, et il visitera aussi le port de Sébastopol.

On remarque une activité extraordinaire dans les arsenaux maritimes sur les bords de la mer Noire, ce qui n'a jamais lieu chez nous sans des causes graves, attendu que notre gouvernement a toujours l'œil fixé sur la situation des finances que des armements militaires ne sauraient assurément améliorer. (Idem.)

Francfort, 28 novembre. — On prétend savoir ici qu'une résolution vient d'être adoptée dans le sein de la diète germanique, en ce qui concerne la question relative à la cession du Luxembourg pour la solution de laquelle le roi de Hollande s'en est rapporté à la diète.

On ajoute que la diète n'entend approuver une pareille cession que sous la condition que S. M. le roi de Hollande recevra à titre

d'indemnité une étendue du territoire proportionnée.

(Mercure de Souabe.)

— On écrit de Hambourg :

La navigation par la vapeur entre notre ville et le Hâvre, moyennant laquelle nous aurons des nouvelles de Paris en cinq jours, entrera en activité au mois de mai prochain. On a déjà réuni à cet effet un capital de 750,000 fr., représenté par actions de 2,000 fr. chaque. (Gazette d'Augsbourg.)

## Variétés.

### LE FAKIR ET LA JEUNE INDIENNE.

(Suite et fin.)

« On savait qu'il avait eu une jeune et belle Indienne, compagne assidue de sa solitude; mais on ne l'avait aperçue que rarement, car elle ne quittait sa hideuse retraite que pour aller chercher de l'eau ou pour vaquer à quelque autre soin domestique.

« J'avais eu occasion de la voir remplir ses *gumlahs* (1) à la rivière. Mais toutes les fois qu'on lui adressait la parole, elle gardait un silence absolu, et témoignait par son embarras craintif et son tremblement qu'elle était sous l'influence d'une terreur puissante et mystérieuse. Faut-il l'avouer? je fus de plus en plus vivement frappé de sa beauté chaque fois que je la vis, et bientôt mes scrupules religieux et la ferveur de mon mahométisme devinrent bien impuissantes pour combattre le désir de posséder cette charmante païenne. On n'ignorait pas qu'elle avait eu deux ou trois enfants, mais comme ils avaient tous disparu dès leur naissance, on disait qu'ils avaient été reçus par mi les Suras (2) du paradis suprême, dans le sein de Siya, comme descendants de son représentant sur terre. Car telle était l'idée qu'on se faisait de la sainteté du personnage, qu'on n'allait à rien moins qu'à en faire un ministre plénipotentiaire de la divinité elle-même.

« Pour moi, je traitais de fables tous les miracles qu'on lui attribuait, et dans la persuasion de la perversité de sa nature, évidemment conforme à la difformité de son corps, je ne pouvais m'empêcher de plaindre l'infortunée créature condamnée à vivre avec lui.

« Un jour, l'ayant aperçue de nouveau, je résolus d'essayer si je ne pourrais pas obtenir d'elle quelques révélations sur ses rapports avec l'Ab'dhoût. Je suivis celui-ci jusqu'à la ville où je le vis entrer, et sans perdre de temps, je courus trouver la victime dans sa prison. La crainte superstitieuse qui environnait son compagnon avait toujours suffi pour en éloigner tout homme étranger, aussi était-ce la première fois que la pauvre jeune femme voyait entrer dans son misérable réduit un autre homme que l'espèce de brute auquel son sort était lié. En me voyant elle tressaillit, et poussant un faible cri, elle se laissa tomber à terre à moitié morte de frayeur. Elle me supplia de partir, m'assurant que si son tyran me trouvait en ce lieu, elle aurait tout à craindre de sa barbare vengeance. C'était un appel à mon humanité, appel éloquent, irrésistible. Quelle était mon émotion en contemplant cette beauté touchante, devenue la proie d'un être qui n'avait d'un homme que le nom!

« L'atmosphère de la chambre était moite d'une vapeur malsaine, amassée par le défaut de circulation de l'air dans ce lieu renfermé. La jeune personne se trouvait sous l'ouverture qui donnait passage à la lumière, dont un rayon brillant tombait sur elle et dessinait son attitude suppliante et sa physionomie empreinte de la plus vive anxiété. Da doigt elle me désignait le passage de sortie, mais sans parler, comme si elle eût craint que sa voix ne parvint aux oreilles de celui qu'elle redoutait plus que le plus bruyant des enfers indous.

« Je tâchai de nouveau d'obtenir qu'elle me déclarât si elle était captive volontaire ou forcée. Une larme mouilla sa paupière et roula le long de sa joue. Je m'approchai d'elle, mais elle s'écarta avec terreur comme si je lui eusse apporté la contagion. J'étais mahométan, et on lui avait appris à regarder comme les plus misérables des êtres les sectateurs de Mahomet. Mon approche ne fit donc qu'accroître son agitation. Je ne pouvais la calmer. Enfin, la voyant dans un état si pitoyable, je crus que la prudence voulait que je me retirasse. Je quittai donc cet antre où elle paraissait destinée à rester captive et sans espoir, et marchant à tâtons le long du passage obscur, je me retrouvai enfin au grand jour, le cœur serré d'une tristesse qu'il m'était impossible de secouer.

A peine avais-je quitté ce lieu de misère, qu'à ma grande consternation je vis le fakir à côté de moi. Il était évident qu'il m'avait suivi de près et m'avait vu sortir de chez lui. Il passa près de moi sans proferer une parole, mais ses grands yeux roulaient dans leur orbite avec une expression de malveillance qui, pour être silencieuse, n'en était pas moins ardente. Chacun de ses regards était une menace de mort. Je passai rapidement, mais des que je fus certain qu'il était rentré dans sa demeure, et qu'il n'était plus en mesure de m'observer, je revins promptement sur mes pas, et je me cachai dans le passage de manière à pouvoir tout entendre sans pourtant rien voir. Comme il était loin de croire qu'aucun mortel osât violer, lui présent, la sainteté de sa retraite, il ne soupçonna pas que je fusse à portée. D'ailleurs il était trop préoccupé de son projet atroce pour accorder une pensée à tout autre chose; son âme tout entière paraissait absorbée dans la passion de la vengeance.

« A peine étais-je à mon poste, que j'entendis le monstre pousser un cri de rage étouffé, semblable au sifflement d'un serpent, et reprocher à sa victime, dans les termes les plus violents, d'avoir lassé souiller son sanctuaire par le pied d'un étranger, d'un mahométan! L'infortunée resta muette de terreur, à ce qu'il me parut; car pas un mot ne sortit de ses lèvres; je n'entendais que le bruit de ses sanglots qui semblaient sortir du fond de sa poitrine. Il l'accusa d'avoir eu un rendez-vous avec un réprouvé, avec un être exclus du séjour des bienheureux et condamné dans l'éternité aux tourmens de l'enfer. Enfin, pour prix du déshonneur qu'il prétendait en rejettir sur lui et sur elle, il jura avec d'horribles imprécations, qu'elle allait mourir. J'entendis la jeune femme tomber à genoux, j'entendis ses soupirs, ses prières pathétiques, son accent d'innocence; mais tout était vain. Le monstre à qui elle s'adressait n'est pas accessible à la pitié; il grince les dents avec rage, il leva son arme.... Je ne pus y tenir plus long-temps, et sortant précipitamment de ma cachette, je me trouvai à côté de lui au moment même où il allait plonger un grand couteau dans le cœur de sa victime. A cette époque j'étais militaire et je portais une épée. Mais saisissant l'arme de l'assassin, je la lui plongeai dans la gorge. Il tomba en ouvrant la bouche d'une manière hideuse, ses membres se contractèrent un instant, comme pour se raccourcir encore, puis il les étendit de toute leur longueur, luttant par quelque frémissement avec la mort, et rendit l'âme. Son sang ruissela sur le sol, et son corps ressemblait à celui d'un reptile, objet de dégoût et d'horreur, même après qu'on l'eût écrasé. Je jetai sur lui un regard de mépris et de triomphe, comme si c'eût été un tigre que j'eusse terrassé.

(1) Vases à eau que les femmes indiennes portent sur leur tête.

(2) Bons génies.

« Alors je m'approchai de la pauvre femme encore toute tremblante de l'horrible danger auquel mon intervention venait de l'arracher. Elle me regardait d'un air hagard et terrifié qui me fit craindre, au premier moment, que sa raison n'eût pas survécu à une si terrible secousse. Je la rassurai par des paroles d'encouragement et des marques du plus tendre intérêt. A la fin, elle revint à elle-même, regarda son ennemi étendu à ses pieds, et releva ses yeux vers moi: ils exprimaient sa reconnaissance bien plus elo-

quemment que tous les discours! puis elle fondit en larmes.

« C'en était pas le cas d'attendre ni de délibérer. Aussi je résolus de fuir immédiatement, sachant bien que le meurtrier d'un personnage en telle odeur de sainteté ne pouvait rester en sûreté au milieu des populations fanatiques du pays, et que de toutes parts on se précipiterait sur mes traces dès que la mort du fakir serait ébruitée. D'un autre côté, comme personne n'avait osé jusque-là entrer dans sa cellule, j'étais sûr de n'être pas découvert avant un certain temps. Disposé à partir, j'engageai ma charmante protégée à m'accompagner, à quoi elle consentit avec joie autant par reconnaissance que par amour de la liberté. Elle prit en route le costume musulman et nous traversâmes ainsi le pays jusqu'au prochain endroit d'embarquement sur la rivière. Là je louai une chaloupe qui nous conduisit lestement à Calcutta. Chemin faisant, ma compagne me raconta comment elle était tombée au pouvoir de son persécuteur.

« Elle me dit qu'elle était la fille d'un riche *Cshatrya* (1) des environs de Delhi. Le détestable Ab'dhoût demeurait non loin de la maison de son père, dans une caverne du genre de celle où j'eus la trouée. Tel fut l'ascendant que sût prendre sur le père cet anachorète, qu'il n'était rien moins à ses yeux qu'un être doué d'une puissance immédiatement inférieure à la puissance divine. Dans le fait, le bon homme avait pour lui le même respect craintif que lui inspiraient Siya (2), le Dieu méchant ou Parvati, sa femme plus terrible encore. Il ne cessait d'inculquer dans l'esprit de sa fille la plus haute idée de la vertu du saint, à tel point qu'elle finit par céder, en présence de ce dernier, à un sentiment de soumission superstitieuse tout-à-fait irrésistible.

« Un jour ce rusé scélérat trouva moyen de l'entraîner dans son repaire, sous prétexte de la mettre en communication avec l'esprit divin. Instruite à considérer comme la plus grave impiété tout acte de résistance à la volonté du saint homme, elle le suivit sans hésiter. Dès qu'il fut seul avec elle, prenant avantage de sa faiblesse et de sa timidité, il se livra sur sa personne aux plus indignes outrages. Quand elle rendit compte à son père de son aventure, celui-ci bénit son sort et celui de sa fille, et s'applaudit de voir qu'elle eût été jugée digne du choix d'un si sacré personnage. Cependant telle était l'impression religieuse que ressentait la malheureuse femme à l'idée de la puissance surnaturelle du fakir, qu'elle n'osa se refuser à continuer son commerce avec lui. Elle mit au monde trois enfants qu'il détruisit impitoyablement à l'instant de leur naissance, prétendant qu'ils étaient absorbés dans l'essence de Brahma l'éternel, comme émanant d'un être humain tout-à-fait privilégié. Elle m'avoua qu'elle avait traîné sous son joug la plus misérable existence jusqu'au jour où j'avais eue le bonheur de la délivrer de son infâme tyran. »

### PAGANINI ET SA VIEILLE MÈRE. — LE VIOLON ENCHANTÉ.

« Quel voyageur après avoir une seule fois visité Gènes la superbe, peut oublier la rue Balbi avec ses palais de marbre, ses brillantes fresques, ses bouquets d'orangers? Qui peut oublier ce ciel pur dont la douce teinte bleue se reflète dans la Méditerranée, et dont la chaleur est tempérée par l'haléine suave de l'*aria marina*? Ce tableau magnifique a malheureusement sa contrepartie, et tout près de la rue Balbi serpentent plusieurs ruelles dont la saleté et la misère ont pris possession, où à chaque instant du jour les plaintes et les malédictions se font entendre.

« Dans l'un de ces misérables repaires vivait en 1810, inconnu et pauvre, un homme dont le nom a été depuis porté en triomphe par la renommée dans toutes les parties de l'Europe, et qui, au jugement du monde musical, a atteint la perfection de son art: Nicolo Paganini. Une étroite échoppe, à peine éclairée, était sa demeure, et il lui fallait beaucoup d'efforts, beaucoup de soins pour gagner, comme facteur d'instrumens de musique, de quoi vivre, lui et sa vieille mère, qui depuis bien des années était sa seule compagne.

« Leur position à tous deux était devenue de plus en plus précaire, et le petit patrimoine que Paganini avait recueilli après la mort de son père ayant été peu à peu dissipé par les besoins de tous les jours, le pauvre Gênois s'était vu déchoir d'un état d'aïssance comparative jusqu'à la rigoureuse obligation de gagner son pain de chaque jour par une journée entière du plus pénible travail.

« En présence de cette détresse venait toujours se placer le souvenir de temps meilleurs; il y avait eu en effet une époque où la boutique de Nicolo avait présenté l'apparence du confort; sa mère Brigitte et lui-même avaient été vêtus avec élégance, et comme peu d'artisans s'étaient consacrés dans Gènes au même métier, Paganini avait pu faire ses affaires d'une manière très-passable. Dans cette période de quasi-prospérité, on le voyait presque constamment assis sur le seuil de sa modeste habitation, travaillant de grand cœur, tout en fredonnant quelques airs de sa ville natale. Sans être d'une gaieté très-expansive, il savait répondre aux plaisanteries et aux brocards que lui lançaient les jeunes filles, dont l'habitude était de soulever leurs voiles en passant devant sa maison, afin de jeter un regard curieux sur sa maigre et disgracieuse figure qu'un spirituel sourire venait alors animer. L'indépendance d'un avenir prochain était dans ce temps-là son rêve; mais au commencement de 1810, moment où se reporte notre récit, ce rêve avait entièrement disparu.

« Le malheur s'était installé chez Nicolo et ses espérances avaient fait place à une continuelle mélancolie, à une pauvreté sans remède; il était devenu monomane; une idée fixe s'était emparée de son esprit, le dominait et le torturait nuit et jour; il ne s'appartenait plus, et subissant le joug inflexible de la fatalité qui pesait sur lui, l'inevitable et prochaine détresse dans laquelle il s'engageait avec sa mère n'avait aucune influence sur sa raison. En vain Brigitte essayait-elle de le rappeler à une juste appréciation de leur sort commun; ses observations étaient dédaignées, repoussées même avec colère; délaissant de plus en plus le travail dont quelques pratiques continuaient de le charger, Nicolo absorbait successivement toutes ses épargnes, et jusqu'au prix de ses meubles et de ses vêtements pour arriver à la réalisation de l'unique pensée dont il était possédé.

« Il faut avouer au surplus que s'il avait quelque chance d'atteindre ce but, la spéculation était bonne; Paganini était possesseur d'un violon du célèbre facteur de Mantoue, Tardini, que divers amateurs avaient voulu lui acheter pour des sommes considérables; il s'était toujours refusé à ce marché, et le projet d'imiter, de re-

(1) Les Indous se divisent en quatre castes: les *Bramines*, les *Cshatryas*, les *Vaisyas* et les *Sudras*. Les premiers, suivant leur livre sacré, sont sortis, lors de la création, de la bouche de Brahma, les seconds de ses bras, les troisièmes de sa cuisse, les quatrièmes de son pied. Aussi les *Sudras* sont-ils regardés comme une caste ignoble et dégradée.

(2) Siya est la puissance destructive de la triade indienne.

produire ce précieux instrument était né soudain dans sa tête; il se disait que s'il pouvait exécuter un violon copié sur ce modèle avec une exactitude mathématique, composé du même bois, coloré et verni de la même manière, le mérite serait le même quant à la qualité des sons, la valeur serait la même aux yeux des acheteurs; ce premier essai réussissant, tout le reste suivait sans difficulté, sa fortune était faite.

« Cependant, en dépit des efforts les plus obstinés, il se trouvait toujours qu'il y avait quelque différence presque imperceptible entre la copie et l'original; quand il avait, à force de recherches, découvert ce point de dissemblance, il se remettait à l'œuvre, de plus en plus impatient de réussir: vaines tentatives! on eût dit qu'un malin génie l'avait condamné au cruel supplice d'entrevoir incessamment le but, d'y toucher presque, mais sans jamais pouvoir le saisir. Vainement il avait eu recours à la science d'un professeur qui faisait de son mieux pour résoudre son problème par quelque nouvelle application de la théorie des sons. « Qui sait, s'écria-t-il un jour, après une pénible et inutile conférence, et en levant sur le professeur ses yeux dont le regard pénétrant semblait surnaturel, qui sait si nous ne devons pas chercher ailleurs que dans les planches de ce grossier instrument la solution de nos doutes? Les mots sont-ils ou ne sont-ils pas la représentation de nos idées? Eh bien! quand je parle de l'esprit musical qui erre au tour de mon violon, j'ai peut-être sans y songer heurté l'obstacle qui m'arrête; peut-être y a-t-il en effet une âme de la musique; mais comment l'évoquer? comment soumettre cette invisible puissance? J'ai entendu parler d'un Mozart d'un Allemand qui avait produit des effets merveilleux avec une flûte enchantée? Pourquoi n'y aurait-il pas aussi un violon enchanté.

« Son interlocuteur le jugea décidément fou, et après quelques mots d'une réponse vague, il se retira en hochant la tête. Paganini, laissé seul, s'engagea sans aucun frein dans ses réflexions: une circonstance, en apparence indifférente, vint à son aide. Une pratique avait laissé dans sa boutique un livre que, dans ses rares momens de loisirs, il avait feuilleté tout en caressant son idée fa-

vorite; car lorsque ses mains n'étaient pas occupées à l'ouvrage, sa pauvre cervelle travaillait avec une égale activité.

« Ce livre était un de ces respectables monuments de la patience florentine, sortis, au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, des presses de messer Giulio Aliberti; c'était le prototype des encyclopédies modernes et de tous les recueils publiés par les sociétés *for the diffusion of knowledge*. L'auteur annonçait modestement qu'il traitait de tout; de *omnibus rebus*, et sans doute encore de *quibusdam aliis*, comme dit Holroyd. Ce qu'il présentait au lecteur, c'était un répertoire universel, ni plus ni moins que la tête de lord Brougham. A côté d'un chapitre sur la forme du gouvernement, il y en avait un sur les onze mille vierges de Cologne; une recette pour faire le vin de Chypre suivait immédiatement une dissertation sur le concile de Trente.

« Comme Paganini tournait les feuillets avec insouciance, il rencontra ce titre: *Transmigration des âmes*. Aussitôt il tombe en extase, persuadé que son heure est venue, et que le grand secret qu'il poursuit va enfin lui être révélé; il dévore le chapitre qui traite avec de longs développemens de la théorie indienne sur la métempsychose, et se croyant illuminé par des rayons directement venus du ciel, il se prépare pour la grande expérience physiologique qui va couronner ses efforts.

(La suite au n° prochain.)

## LIBRAIRIE.

### HYGIÈNE MILITAIRE,

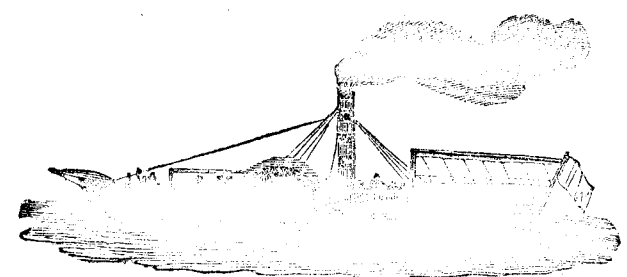
ou  
TRAITÉ SUR L'ART DE CONSERVER LA SANTÉ AUX SOLDATS ET  
A TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Par le docteur BAILLY,  
Médecin de la Faculté de Médecine, Académie de Paris,

ancien Chirurgien titulaire des Armées et des Hôpitaux militaires, Auteur de plusieurs Ouvrages en médecine, etc. etc.

Prix: 1 franc.

Chez l'AUTEUR, MÉDECIN-OCULISTE, rue du  
Plat, n° 3, à Lyon. (2556 10)



## LES PAQUEBOTS A VAPEUR Du Rhône

Partent les dimanches, mardis, jeudis, à sept heures du  
matin, de la chaussée Perrache.

PRIX DES PLACES:

|                                       | premières. | secondes. |
|---------------------------------------|------------|-----------|
| VALENCE,                              | 15 f.      | 12 f.     |
| AVIGNON,                              | 20 f.      | 15 f.     |
| Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. | (2634 4)   |           |

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### (2658) VENTE JUDICIAIRE

D'un moulin sur bateau amarré sur le Rhône, cours d'Herbouville, commune de la Croix-Rousse, dépendant de la succession de Régner père.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jean-Claude Subit aîné, négociant, demeurant à Lyon, quai St-Benoît, agissant en qualité de tuteur des enfans mineurs dudit Régner père, lequel fait et continue son élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Cabias, avoué au tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue St-Jean, n° 5.

En présence: 1<sup>o</sup> du sieur Bourdois, marchand de farine, demeurant à la Guillotière, subrogé-tuteur desdits mineurs Régner; 2<sup>o</sup> du sieur Régner fils aîné, et du sieur Lafitte, syndic de sa faillite; 3<sup>o</sup> et des époux Guichardant et Régner, boulangers à Lyon.

En vertu 1<sup>o</sup> d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs Régner, du dix-huit octobre mil huit cent trente-deux; 2<sup>o</sup> d'une ordonnance sur requête de M. le président du tribunal civil de Lyon, du neuf septembre mil huit cent trente-trois.

Ce moulin sera vendu avec toutes ses appartenances et dépendances, en l'étude et pardevant M<sup>e</sup> Farine, notaire à Lyon, place des Carmes, n° 3, au plus offrant et dernier enchérisseur, après l'accomplissement de toutes les formalités voulues par la loi.

Ladite vente aura lieu à dix heures du matin, le dix décembre mil huit cent trente-trois.

## ANNONCES DIVERSES.

### (2617 4) VENTE AUX ENCHÈRES,

OU A L'AMABLE,

D'une terre située à la Guillotière, au territoire de la Buire, de la contenance d'un hectare 6 ares 47 centiares (soit 8 bichères 24/100, ancienne mesure lyonnaise).

Cette vente aura lieu le 20 décembre 1833, à dix heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> Laforest, et en son étude, à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Laforest, dépositaire du cahier des charges, et qui traitera de gré à gré avant les enchères.

### (2626 5) A vendre par lots.

1<sup>o</sup> La terre de Pruzilly, comprenant douze domaines assortis en bâtimens, cours, jardins, prés, terres, vignes, bois, cheptels, foins et pailles, et situés sur Pruzilly, St-Veran, Laine, Cenves et Julliénas, près Mâcon, à une heure de la Saône.

2<sup>o</sup> Plusieurs vigneronnages situés à Julliénas.

Les ventes commenceront à Pruzilly, le 15 décembre, et à Julliénas le 22 décembre 1833.

Pour les renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Lecourt et Dugueyt, notaires à Lyon;

A M<sup>e</sup> Pic, notaire à Mâcon; Et sur les lieux, à M. Piquet, ancien notaire, qui s'y rencontrera les mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

(2647 2) A vendre. — Une propriété patrimoniale, située à Hyères, département du Var, dont l'étendue est de 180 hectares, sur laquelle il y a 120,000 ceps de vignes, 1300 oliviers, 2800 mûriers, avec un moulin à huile, des prés, des bâtisses, et tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation. Prix fixe: 80,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> Bruyn, notaire, place de l'Herberie, n° 2.

(2515 15) A vendre pour cause de cessation de commerce. — Un fonds de bijouterie bien achalandé. On donnera toute facilité pour les payemens.

S'adresser à M. Mainerot, marchand bijoutier, passage de l'Argue, n° 12.

(2648 3) A vendre. — Un très-beau fonds de café situé à Vaise. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser chez Rapeaud, rue Juiverie, n° 19.

(2574 3) A vendre pour cause de décès. — Un fonds de café situé place des Célestins. S'adresser au bureau du journal.

(2655) A vendre. — Tous les accessoires d'un fonds de café, avec un fourneau économique.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### AVIS.

(2656) Il sera procédé, le 21 décembre 1833, dans les places de Dijon et Mâcon, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 6.200 quintaux métriques de blé-froment pour le service des magasins des vivres de Dijon, Auxonne, Mâcon et Châlons.

Un exemplaire du cahier des charges, et une instruction sur le mode d'adjudication se trouvent déposés dans les bureaux de l'intendant militaire de la 7<sup>e</sup> division, et du sous-intendant, ayant la surveillance du service des subsistances à Lyon.

Ces documents seront communiqués aux personnes qui demanderont à en prendre connaissance.

(2654) On demande un jeune homme de 12 à 14 ans, pour apprendre le commerce.

S'adresser chez M. Dumarest, grande rue Mercière, n° 22.

## MUSIQUE VOCALE.

Les disciples de M. Aimé PARIS et plusieurs personnes étrangères à son cours lui ont demandé avant son départ la promesse de revenir à Lyon donner un cours complet de musique vocale en cent leçons, d'après la méthode de feu M. Galin, qu'il a eu pour maître et pour ami. Ce cours s'ouvrira du 1<sup>er</sup> au 5 janvier, si un nombre suffisant d'auditeurs était réuni avant le 25 décembre. On peut prendre connaissance du prospectus et des conditions de ce cours chez M. Ayné, imprimeur, grande rue Mercière, n° 44, où sont déposées les listes d'inscription. (2601 2)

## AVIS.

Le sieur Patissier, restaurateur, rue du Gare, ayant fait ses efforts pour mériter la confiance des nombreux consommateurs qui viennent chez lui, a eu l'avantage d'y réussir, et pour donner plus de facilité aux personnes qui désirent être en particulier, il vient d'agrandir son établissement de plusieurs pièces. (2602 8)

(2499 5) Le sieur RAMEL donne avis à MM. les amateurs qu'il arrive de Paris avec une belle collection de plantes, de fleurs et d'agrément, tant de pleine terre que d'orangerie et de serre, oignons de fleur, orangers, jasmin, dalia, renoucles et anémones, grai-

nes de fleurs de toutes qualités; son magasin est établi petite rue Mercière, n° 3.

(2653) Le sieur DORCHUT neveu, marchand de meubles, quai St-Clair, n° 6, à Lyon, prévient le public qu'il a un assortiment de petits et grands meubles bien modernes, et en bois étrangers, tels que bois érable, palissandre, acajou, et noyer loupé; le tout au plus juste prix. On trouvera aussi chez lui des corbeilles de mariage en tous genres.

## AU PRIX FIXE.

Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n. 4, au 3<sup>e</sup>.

Prévient le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix. Pour homme, bottines, 16 et 18 fr.; souliers, 5 fr. 50 c.; babouches fourrées, 2 fr. 15 c.; idem non fourrées, 1 fr. 90 c.; pour femme, souliers et escarpins, 4 fr. 25 c. et 3 fr. 50; baraquettes fourrées, 1 fr. 85 c.; baraquettes non fourrées, 1 fr. 65 c. (2655)

## MOYEN DE GUÉRIR LES DENTS

SANS LES ARRACHER,

Chez M. Chambard, pharmacien, quai d'Orléans, n° 31, à Lyon.

Teinture approuvée par la société de médecine de Paris, pour calmer les douleurs de dents, arrêter leur carie et entretenir la fraîcheur de la bouche.

Poudre végétale pour blanchir les dents sans en altérer l'émail. (2643 2)

## PATE DE LICHEN

PECTORALE ET FORTIFIANTE.

Elle calme promptement les irritations de la gorge et de la poitrine; elle facilite l'expectoration, et guérit en peu de jours les toux les plus opiniâtres. — Prix des boîtes: 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c. chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. — On trouve chez le même les BISCUITS ANTISYPHYLITIQUES, autorisés et approuvés. (2231 10)

## Maladies Secrètes et cutanées.

### SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné\*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pellu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. \* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 18)

## PILULES

NAPOLITAINES,

De M. Poisson, pharmacien, breveté du Roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.

Elles guérissent en peu de jours et sans accident les maladies secrètes, récentes et invétérées.

Prix: 3 f. la boîte. Deux ou trois suffisent pour se guérir.

Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur, dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Victorin-Biétrix Sionnest, rue Neuve, n° 12, et à St-Etienne, chez M. Couturier, pharmacien. (1615 11)

## Spectacles du 5 décembre.

### GRAND-THÉÂTRE.

Un Moment d'Imprudence, comédie. — Le Serment, opéra.

Mardi prochain 10 courant, au bénéfice de Mad. Vadé-Bibre:

Le Maître de Chapelle, opéra. — La reprise de Fiorella, opéra. — La Sylphide, ballet nouveau en deux actes.

## BOURSE DE LYON du 4 décemb. 1833.

|                        |       |
|------------------------|-------|
| 5 p. 0/10 au comptant, | "     |
| fin courant,           | "     |
| 3 p. 0/10 au comptant, | 75 35 |
| fin courant,           | 75 65 |

## BOURSE DE PARIS du 2 décembre.

|                |         |         |         |         |
|----------------|---------|---------|---------|---------|
| Cinq p. 0/10,  | 102f 50 | 102f 60 | 102f 55 | 102f 60 |
| — fin cour.,   | 102f 55 | 102f 65 | 102f 45 | 102f 50 |
| Emp. 1831,     | "       | "       | "       | "       |
| Quat. p. 0/10, | 90f     | "       | "       | "       |
| Trois p. 0/10, | 75f 35  | 75f 35  | 75f 20  | 75f 20  |
| — fin cour.,   | 75f 20  | 75f 35  | 74f 10  | 75f 30  |
| Ren. de Nap.   | 91f 60  | 91f 70  | 91f 60  | 91f 70  |
| — fin cour.,   | 91f 60  | 91f 70  | 91f 60  | 91f 70  |
| Emp. d'Esp.    | 81f     | "       | "       | "       |
| Rent. perp.,   | 62f 7/8 | "       | "       | "       |
| Cortès,        | 171     | "       | "       | "       |
| Emp. rom.,     | 89f 1/4 | "       | "       | "       |
| Emp. belge,    | "       | "       | "       | "       |
| Em. d'Haiti,   | 265f    | "       | "       | "       |
| Act. de la B.  | 172f 50 | "       | "       | "       |
| Quat. cana.,   | "       | "       | "       | "       |
| Caisse hyp.,   | 585f    | "       | "       | "       |

## COURS DES MARCHANDISES du 2.

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Colza, disp.,                      | 102 à 101       |
| — Courant du mois,                 | 102             |
| — décembre,                        | 102             |
| — 2 premiers mois,                 | 102             |
| — Lille,                           | 94 50           |
| — Voiture,                         | 6 25            |
| 3/6 disp.,                         | 162 50          |
| — courant du mois,                 | 162 50          |
| — décembre,                        | 162 50          |
| — 2 premiers mois 1834,            | 160             |
| Café St-Domingue,                  | 26 1/2 à 26 3/4 |
| — Martinique,                      | 30              |
| — Moka,                            | 30 à 30 1/2     |
| Sucre brut, bonne 4 <sup>e</sup> , | 73 à 74         |
| Savon, les ordres,                 | 120 esc. 19     |
| — Dispon.,                         | 120 20          |
| — décembre,                        | 120 20          |
| — 6 prem. mois 1834,               | 120 20          |

## AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.